

DEMANDE DE BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Dossier à remettre en personne et SUR RENDEZ-VOUS, au plus tard le jeudi 28 février 2019

Renseignements et rendez-vous : Mme BELAGOUNE, 03.26.55.76.63 – nohara.belagoune@ville-epernay.fr

Date de dépôt de dossier :(réservé au service)

Première demande de bourse au permis

Oui Non - Année(s) précédente(s) :

Renseignements concernant le demandeur :

Civilité : Madame Monsieur

Nom de naissance : Nom marital : Prénom :

Adresse :

Bât..... Etage..... Appartement.....
51200 EPERNAY

Tél. fixe : Portable :

Mail :@.....

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Situation familiale : célibataire marié pacsé autre :

Nombre de personnes au foyer :

dont enfant(s) à charge : Age(s) :

Conditions de logement :

Autonome locataire co-locataire propriétaire

Chez les parents

En foyer – Précisez :

Hébergé(e)

Autres :
.....

Vous êtes suivi(e) ou accompagné(e) par :

Un service social (CCAS, Croix Rouge, Club de prévention, etc.), Mr ou Mme

Autre, Mr ou Mme

N°allocataire RSA :

Formation et niveau scolaire :

Dernière classe fréquentée :
Date de fin d'études :/...../..... Diplôme(s) obtenu(s) :

Situation actuelle :

- Etudiant : diplôme préparé, établissement :
- Salarié, depuis le ou à partir du Poste occupé :
- CDD CDI Intérim Autre :
- Temps plein Temps partiel :heures/semaine
- Contrat d'apprentissage, depuis le ou à partir du : Diplôme préparé :
Centre de formation : Entreprise d'accueil :
- Formation en alternance, depuis le ou à partir du : Diplôme préparé :
Etablissement : Entreprise d'accueil :
- Formation professionnelle depuis le ou à partir du : Intitulé de la formation :
..... Centre de formation :
- Inscrit(e) à Pôle Emploi depuis le :/...../..... Nom du conseiller :
- Inscrit (e) à la Mission Locale depuis le :/...../..... Nom du conseiller :
- Sans emploi, précisez : (par ex congé parental, parent au foyer etc.)
.....

Formation à la conduite :

Etes-vous ou avez-vous déjà été inscrit(e) dans une auto-école ?

- Non
- Oui date :/...../..... Auto-école :

Avez-vous obtenu le code ?

- Non
- Oui date :/...../..... Nombre d'heures de conduite déjà réalisées :

Examen prévu le :/...../.....

Avez-vous fait l'objet d'un retrait de permis ?

- Oui Non

Etes-vous titulaire du BSR/Permis AM ?

- Oui Non

Projet professionnel :

Décrivez votre projet en cours ou prévu et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire.

NOM – PRENOM :

Contrepartie (bénévolat) :

Projet défini

Nom de la structure ou du service d'accueil :

Adresse et/ou téléphone:

Actions ou missions que vous réaliserez :

.....

Projet non défini.

Précisez quelles sont les activités susceptibles de vous intéresser :

.....

Quels sont les domaines d'actions qui présentent pour vous des contre-indications ?

.....

Dossier renseigné par le candidat :

Oui

Oui, avec l'aide de :.....

Non – Précisez par qui :

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR :

Dans tous les cas :

- copie d'une pièce d'identité,

- justificatifs de domicile :

° un justificatif de moins de 3 mois

° **et** un justificatif prouvant le domicile à Epernay depuis au moins un an.

- Pour les personnes domiciliées chez leur(s) parent(s) ou hébergées chez un tiers, ceux-ci devront fournir les mêmes justificatifs de domicile, la copie d'une pièce d'identité et une attestation d'hébergement, dernier avis d'imposition ou de non imposition.

Selon votre situation :

- contrat de travail ou d'apprentissage,

- justificatif d'inscription en formation ,

- carte étudiant ou certificat de scolarité,

- attestation d'inscription à Pôle Emploi et/ou la Mission Locale,

- justificatif d'obtention du code.

Un dossier incomplet ne pourra être présenté à la commission.

Le demandeur atteste l'exactitude des renseignements donnés et avoir pris connaissance des dispositions réglementaires page suivante :

Date :

Signature du demandeur:

**DEMANDE DE BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE
DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**

1/DEFINITION :

Le dispositif de la bourse au permis de conduire s'adresse aux sparnaciens ne disposant pas suffisamment de ressources pour financer cette formation. Les candidats à la bourse au permis de conduire doivent avoir un projet professionnel ou d'insertion professionnelle clairement défini, pertinent, et pour lequel l'obtention du permis de conduire est une nécessité.

L'ensemble des dossiers correctement constitués fait l'objet d'un examen en commission.

En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à réaliser une action bénévole de 40 à 60 heures au sein d'une association ou d'un service de la Ville.

Le candidat peut avoir déjà débuté sa formation en auto-école.

2/ LES BENEFICIAIRES :

La bourse au permis peut être attribuée :

- aux personnes en recherche d'emploi,
- aux personnes en formation professionnelle ou en alternance,
- aux personnes salariées en CDI, contrat d'intérim, CDD y compris les contrats d'apprentissage,
- aux étudiants en fin de cycle.

Conditions d'âge :

Le candidat doit être majeur au plus tard à la date limite de dépôt de dossier.

Conditions de résidence :

Le candidat doit être domicilié à Epernay depuis au moins un an.

Conditions de ressources :

La ligne 14 de l'avis d'imposition ou de non imposition ne peut excéder 900 €.

Exclusions :

La bourse au permis ne peut être attribuée :

- aux personnes ayant fait l'objet d'un retrait de permis,
- aux personnes ayant déjà bénéficié de la bourse au permis.

3/MODALITES :

Le candidat devra déposer sa demande **en personne et sur rendez-vous** avant la date indiquée sur le dossier.

Son montant est fixé en fonction de celui figurant à la ligne 14 de l'avis d'imposition ou de non imposition du candidat ou du foyer auquel il est rattaché. La bourse au permis de conduire est plafonnée à 1 000 €.

La bourse au permis est directement versée à l'auto-école selon une convention de partenariat entre l'établissement et la Ville d'Epernay. Le candidat ne pourra donc pas changer d'auto-école une fois cette convention signée.

4/OBLIGATIONS :

Du bénéficiaire :

Au regard de la formation à la conduite, le bénéficiaire s'engage :

- à s'inscrire dans une auto-école, s'il ne l'est pas déjà, dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date du courrier de notification,
- à suivre assidûment sa formation à la conduite (8 cours de code par mois au mois et respecter le planning des heures de conduite.

Au regard de la contrepartie, à compter de la date de notification, le bénéficiaire s'engage à débiter son action bénévole (40 ou 60 heures selon le montant de la bourse) dans un délai maximum de 3 mois et à la terminer dans les 12 mois. Le bénéficiaire, la structure d'accueil et la Ville signeront une convention tripartite.

Le manquement à ces engagements entraîne l'annulation de la bourse.

De la ville :

La Ville d'Epernay s'engage :

- à verser le montant de la bourse au permis de conduire à l'auto-école dans la limite du coût de la formation,
- à assurer un suivi avec le bénéficiaire sur sa formation et sa contrepartie.